

## **Formations Monteur en installations sanitaires**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/11/2008 8:22:00

Le monteur d'équipements sanitaires intervient à l'issue des travaux de second œuvre lors de la construction d'un immeuble ou d'une maison individuelle. Il installe tout ce qui se rapporte aux sanitaires, à l'alimentation en eau, à son utilisation, à son évacuation : salles de bain, de douche, toilettes, cuisine, buanderie, robinetterie. Il intervient aussi en tant qu'installateur des appareils d'utilisation, que réparateur ou innovateur.

**Description des tâches / conditions de travail** Le monteur en installations sanitaires travaille à partir de plans et de relevés qui lui sont fournis ou qu'il a établis lui-même en fonction du type de chantier sur lequel il opère. Il doit donc comprendre les schémas et les notices techniques. Il perce des cloisons ou utilise des orifices prévus pour le passage des canalisations et des conduites. Il prépare la tuyauterie, dresse, forme, cintre et coupe cette dernière en fonction du circuit à effectuer et de sa destination. Les méthodes et les outils qu'il utilise dépendent des matériaux choisis pour les tuyaux : matière plastique, fonte, cuivre, acier. Il soude les éléments les uns aux autres et prépare les connexions avec les appareils ménagers. Lors d'un chantier de construction neuve, c'est lui qui installe les vasques (baignoire, douche, évier, urinoir, cuvette), la robinetterie et qui fait la jonction avec les conduites d'évacuation. Il peut également devoir réaliser des branchements électriques simples.

Le monteur en installations sanitaires travaille peu en atelier. Son activité s'exerce essentiellement sur un chantier de construction neuve, de restauration ou de réparation, le plus souvent sous abri, dans une atmosphère bruyante et poussiéreuse. La position physique de travail est parfois fatigante et acrobatique de même que le port de charges lourdes. Il travaille la plupart du temps en équipe avec des plombiers.

Son activité est itinérante en raison des changements de chantier. Ses horaires plutôt réguliers, sauf en cas d'appel pour des réparations urgentes. S'il opère sur une maison individuelle ou une rénovation d'appartement son contact avec le client est presque quotidien. **Salaires / revenus** En tant que salarié d'un plombier installateur sanitaire est rémunéré aux alentours de 1 500 €, brut par mois. Il peut progresser assez rapidement. En tant qu'artisan à son compte ses revenus sont plus importants.

**Evolution professionnelle** Avec de l'expérience, l'installateur sanitaire peut acquies une responsabilité de chef de chantier. Avec des compétences en chauffage et électricité il élargit son champ professionnel dans le domaine de la climatisation. S'il est salarié, il peut créer sa propre entreprise d'installateur et de réparateur dans le domaine des équipements sanitaires. **Etudes / formations** Plusieurs formations professionnelles à des niveaux différents donnent accès à ce métier. Citons du CAP au BTS :

- CAP installateur sanitaire,
- BEP techniques des installations sanitaires et thermiques,
- Mention complémentaire zinguerie,
- BP Équipements sanitaires,
- BP monteur en installations de génie climatique,
- Bac pro technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques,

- Bac STI génie énergétique,
  - BTS fluides, énergies, environnement, option génie sanitaire et thermique.
- Tous ces diplômes peuvent se préparer dans le cadre de l'â€™apprentissage